



Journée internationale de la Ville éducatrice 2017 Manifeste des maires et mairesses de l'Association internationale des Villes éducatrices

Nous, gouvernements locaux, manifestons notre engagement ferme pour le Droit à la Ville éducatrice, comme extension du Droit fondamental à l'Éducation pour tous et comme outil permettant l'accès aux autres droits fondamentaux. Nous comprenons le Droit à l'Éducation comme un moteur de développement humain, social et économique des individus et des communautés, et un élément indispensable pour avancer vers un développement durable et respectueux de l'environnement, une citoyenneté active ainsi qu'une paix durable.

En tant que gouvernements locaux, nous assumons notre engagement envers l'éducation, inclusive et de qualité, tout au long de la vie, en assurant que ce droit pourra devenir effectif sans la moindre discrimination et en renforçant l'important travail éducatif qu'exercent les acteurs éducatifs et les familles.

Parallèlement, nous constatons que les bibliothèques, les musées, les centres culturels, de santé et sportifs, les services municipaux, les associations, le tissu entrepreneurial, les moyens de communication, etc. offrent des propositions innovantes dans les domaines de l'éducation non-formel et informel qui doivent compléter et arrondir l'éducation formelle.

Convaincus de l'immense pouvoir de transformation sociale de l'éducation, nous reconnaissons et soutenons le précieux travail éducatif que réalisent tous ces acteurs dans la construction de ce modèle de ville. Avec ceci nous contribuons aussi à un changement de modèle dans l'éducation.

De ce point de vue, le gouvernement local invite la communauté éducative, le tissu associatif ainsi que la société civile dans son ensemble à unir leurs efforts pour rendre effectif le Droit à la Ville éducatrice. Il s'agit d'une ville dans laquelle doivent régner l'inclusion et l'égalité des chances, la justice sociale, l'équité, la diversité ; une ville sans violence où prédomine la démocratie participative, le vivre ensemble entre différentes cultures, le dialogue entre générations, l'empathie, la coopération, etc. Cette ambition répond aux principes recueillis dans notre feuille de route : la Charte des Villes éducatrices.

C'est seulement si nous parvenons à articuler un grand réseau local d'acteurs de l'éducation autour de ce projet partagé que nous pourrions convertir l'espace urbain en un espace éducatif où l'accès à des connaissances et des savoirs est facilité. Cela réclame de transmettre des valeurs et des attitudes afin que les individus puissent développer leurs capacités et devenir acteurs actifs du développement de leurs communautés.

En tant que responsables politiques, nous nous engageons à créer des espaces de rencontre, de dialogue, de réflexion et de décision dans lesquels soient présents les différentes composantes sociales et culturelles de notre société ; avec l'objectif de parvenir à faire face avec succès aux nombreux défis que rencontrent nos municipalités.

**Journée internationale
de la Ville éducatrice**

#EducatingCityDay

30 novembre 2017

Le Droit à la Ville éducatrice

